



N° d'épreuve FFM _____ 810
Moto-Club _____ MOTO CLUB CASTELROUSSIN
N° d'affiliation _____ C0212
Date _____ 4 Septembre 2022
Lieu _____ Les Tourneix 36250 SAINT MAUR
Organisateur technique - Matthieu MORIZOT
E-mail _____ motoclubcastelroussin.36@gmail.com
Téléphone _____ 06.33.00.63.91

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ FRADET Paulin Licence : OFF 337148
Président du Jury ou Arbitre* _____ TEINTURIER Isabelle Licence : OFF 229910
Membre du Jury _____ MORAND Geoffroy Licence : OFF 171304
Membre du Jury _____ LAVRAT Philippe Licence : OFF 124927
Commissaire technique responsable _____ WLODAREK Pascal Licence : OFF 024335
Responsable du chronométrage _____ SEUGNET TEAM FLC Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
85 ESPOIRS	11	15	85	40 € (location transpondeur incl.)
LIGUE MX OPEN	13		125	45 € (location transpondeur incl.)
LIGUE MX OPEN	15		250	45 € (location transpondeur incl.)
LIGUE MX OPEN	15		450	45 € (location transpondeur incl.)
VINTAGE	13		125 à 500 2t -250	40 € (location transpondeur incl.)

Engagement :

Site Internet ---- <https://ffm.engage-sports>
Contact ----- DAVOUST Claudine
Téléphone ----- 06 62 60 68 E-mail --- motoclubcastelroussin

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical EL KISSI Othmane

Nombre de secouristes 9

Hôpital le plus proche Châteauroux

Nombre d'ambulance(s) 4

Temps de trajet (en min) 20mn

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site POLE DES SPORTS MECANIQUE

Adresse Les Tourneix 36250 ST MAUR

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1 750 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 36 m

Longueur de la ligne droite de départ 87m

Nombre d'OCP* 19

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 20/06/2022


Visa de la Ligue

Date : 12/07/2022



Signature numérique
de Christine CAILLY
DN : cn=Christine
CAILLY, o=LMRC, ou,
email=liguemotocentr
e@orange.fr, c=FR
Date : 2022.07.12
12:16:02 +02'00'

Visa de la FFM

Date : 24/08/2022

Numéro : 22/0738

